

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 5485

présenté par

Mme Bono-Vandorme et M. Jolivet

ARTICLE 10

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette disposition semble contraire au principe constitutionnel de liberté du commerce et de l'industrie.